

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 48 | 48 | 37 | 44 |

N° 111/2018

OBJET : Appel à projets ADEME - tarification incitative

L'an deux mille dix-huit et le 03 mai à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme Cathy HOAREAU donne procuration à Mme Monique DUPRAT, Mr Philippe FOURMENTIN donne procuration à Mme Nadine BARRE, Mme Monique COURBIERES donne procuration à Mr Jean-Louis REMY, Mme Jean-Claude ROUANE donne procuration à Mr Floréal MUNOZ, Mme Hélène JOACHIM donne procuration à Mr Serge DEJEAN, Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO donne procuration à Mr René MARCHAND, Mr Bernard TISSEIRE donne procuration à Mr Serge DEMANGE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Pascal BAYONI, Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur René AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération prise le 11/12/2017 concernant le lancement d'une étude sur la mise en place de la teomi en l'intégrant dans le projet global d'optimisation. Cette étude a été divisée en deux lots l'un axé sur la mise en place de la teomi et l'autre sur l'optimisation de la collecte en tenant compte des obligations qui découlent de la mise en place de la teomi (identification de tous les moyens de collecte).

Cette étude menée début 2018 (entre janvier et avril 2018), a permis de déterminer un nouveau schéma de collecte adaptée à la mise en place de TEOMI sur le territoire, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Mise en service d'un nouveau schéma de collecte à compter du 1^{er} janvier 2020 associant des collectes en porte à porte et en apport volontaire grâce à la mise en place d'au moins une benne grue, de colonnes enterrées et aériennes et de systèmes d'identification permettant l'individualisation de tous les contenants (bacs et colonnes).
- Instauration d'une part incitative dans la TEOM dans l'avis de taxe foncière adressé aux contribuables en septembre 2021.

Le second semestre de l'année 2018 et surtout l'année 2019 vont être consacrées à la mise en place des équipements, à la constitution du fichier clients avec leur identification suivant les moyens de collecte rattachés, et aux actions de communication et sensibilisation.

Le futur schéma de collecte prévoit l'acquisition d'au moins un camion grue permettant de collecter certaines zones en apport volontaire.

Le premier camion est déjà prévu dans le schéma de collecte des fibreux en colonnes aériennes et, pour répondre au déploiement et généralisation des moyens de collecte permettant l'identification des producteurs, si besoin, il pourra être complété par un deuxième camion permettant d'effectuer les collectes des non-fibreux et des ordures ménagères résiduelles.

Cette évolution permettra de renouveler le(s) véhicules (BOM) vieillissant et de ne pas générer d'augmentation ni du parc ni du nombre d'agents de collecte, mais plutôt d'en réduire le nombre malgré l'augmentation de la population du territoire.

Pour collecter l'ensemble du territoire, et à terme il est donc raisonnablement envisageable de considérer nécessaire d'effectuer la collecte au moyen de 6 camions, à savoir :

- 2 camions grues, pour une généralisation homogène de la collecte pour tous les usagers
- 3 camions bennes traditionnelles
- 1 camion en collecte bi-flux.

Cette évolution doit être comparée aux 6 BOM (5 BOM mono-flux + 1 Bi-flux) qui collectent actuellement.

L'ADEME a lancé un appel à projet sur la mise en place d'une tarification incitative. Le montant de l'aide est 6.6 €/habitant majoré de 3€/habitant pour une décision de mise en œuvre en 2018. La population DGF 2018 étant de 31 133 habitants cela fait une aide susceptible de 298 768.00€.

A cette aide forfaitaire, une aide à l'investissement concernant les équipements permettant l'identification individuelle dans le cas du suivi de l'utilisation du service en habitat collectif ou dense s'ajoute à hauteur de 55% du montant HT de l'investissement.

Dans les investissements pouvant donner lieu à cette aide au titre de l'investissement pour la mise en place de la tarification sont prévus :

- Fourniture d'un badge pour l'ensemble des foyers ayant accès au PAV : 28 000€
- Fourniture et installation d'un contrôle d'accès avec lecteur de badge pour OMR : 156 000 €, pour les 104 colonnes aériennes
- Fourniture d'un système de contrôle d'accès pour 75 000 € pour 50 colonnes enterrées.

Donc le total de l'investissement susceptible d'avoir des aides est de : 259 000 € HT avec une aide de 55% cela fait 142 450 € d'aides.

Les résultats attendus suite à la mise en place de la TEOMI dans le cadre d'une optimisation du service de collecte sont nombreux :

- Une baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (passant de 232 Kg/hab à 180 Kg/hab en 2021) et un meilleur tri (les fibreux et non fibreux passeraient de 43.3Kg/hab à 52 kg/hab en 2021, le verre de 30kg/hab à 34 kg/hab 2021, les déchèteries de 237 kg/hab à 248 kg/hab en 2021)
- Une diminution du besoin de financement du service de gestion des déchets de la CCBA qui permettra de prendre les arbitrages nécessaires comme le vote du taux qui, à la vue des perspectives à l'étude, pourrait permettre de passer d'un taux médiant de 12.37 % à 11.80 % en 2021.
- Une diminution des accidents de travail et de l'absentéisme du service collecte due à la modification du mode de collecte, grâce notamment à :
 - o La généralisation obligatoire d'une collecte entièrement mécanisée pour pouvoir enregistrer toutes les levées et donc facturer les administrés identifiés via le(s) bac(s) levé(s); donc plus de levée manuelle tolérable.
 - o La diminution importante des containers à roues de gros volumes dans le ratio de 1/5, donc autant de manipulation manuelle en moins.
 - o L'utilisation de deux camions grues à la place de deux bennes traditionnelles il y aura une diminution du nombre de ripeurs, métiers particulièrement exposés aux conditions de travail difficiles et dangereuses.

Monsieur le Président propose de répondre à l'appel à projets de l'ADEME sur la mise en œuvre et l'investissement de tarification incitative pour le 15/05/2018 et de mettre en place la TEOMI sur tout le territoire de la CCBA.

Considérant l'exposé ci-dessous, le conseil communautaire, à la majorité (2 contres et 2 abstentions) :

AUTORISE Monsieur le Président à répondre à l'appel à projets de l'ADEME sur la mise en œuvre et l'investissement de tarification incitative pour le 15/05/2018

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en place la Teomi sur tout le territoire de la CCBA

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS